



**TERRE
SOLIDAIRE**
Soyons les forces du changement
6 rue Antonin Georges Bellin, 95103 Argenteuil Cedex
01 34 16 50 50
ccfd95@ccfd-terresolidaire.org



Ile-de-France
L'humanité passe par l'autre



LETTRE OUVERTE AUX CANDIDATS DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Candidats aux élections départementales, la Cimade, le CCFD-Terre solidaire et le Secours Catholique Caritas France, vous interpellent sur deux sujets majeurs relevant de la compétence du Conseil Départemental.

Les mineurs non accompagnés, une vigilance particulière



Sans nier la réalité du phénomène et des questions qu'il peut poser, nous, associations affirmons qu'il est fondamental de garantir un accueil et une prise en charge, uniquement sous le prisme de la protection et de la promotion des droits de l'enfant en considérant avant tout ces jeunes comme des enfants à protéger plutôt que des étrangers à contrôler voire à expulser.

Afin que cette protection ne soit pas vaine, nous rappelons qu'il est également essentiel qu'elle puisse être effective et étendue aussi longtemps que nécessaire pour répondre aux besoins des enfants, même une fois la majorité atteinte.

A la lumière de ces observations de terrain, pour la dignité des personnes et au nom du respect des engagements internationaux de la France envers les enfants, nous, associations, souhaitons donc affirmer les principes et garanties ci-dessous énoncés :

- Toute décision concernant un enfant doit être prise au nom de son intérêt supérieur, conformément à l'article 3 de la Convention internationale des droits de l'enfant et à l'article 24 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Une garantie essentielle pour que ce principe soit pleinement effectif doit être d'écouter et de prendre en compte la parole de l'enfant, à chaque fois que cela est possible et de lui donner les moyens adaptés pour cela.

- Le principe de présomption de minorité doit être affirmé et inscrit dans la loi afin de protéger, avant toute autre considération et ce, tant qu'une décision judiciaire en première instance et en appel n'a pas jugé du contraire. Au nom de ce même principe, le doute doit bénéficier au jeune, dans les décisions le concernant à tout stade des procédures administratives et judiciaires. En conséquence, nous demandons expressément, l'abandon par le Département de l'usage des tests osseux reconnus comme peu fiables par de nombreux experts. Par ailleurs, et toujours dans l'objectif de protection incombant au Conseil Départemental, nous pensons indispensable la mise à l'abri immédiate et son maintien en cas de contestation de minorité ainsi que la suppression du dispositif hôtelier pour l'accueil de ces jeunes au profit de structures adaptées.

- Toute personne mineure non accompagnée doit se voir désigner un tuteur provisoire dès qu'elle est repérée sur le territoire conformément aux préconisations du Comité des droits de l'enfant et du Conseil de l'Europe. Ce tuteur doit être désigné par la justice, être indépendant, formé et à même de garantir que les droits du jeune soient respectés et ses intérêts défendus, à tous les stades de sa prise en charge jusqu'à une décision de tutelle définitive.

Toute personne mineure doit avoir accès à la scolarité ou à la formation professionnelle dès son arrivée, dans le plein respect de l'obligation scolaire et du droit à l'instruction. Elle doit pouvoir bénéficier d'un parcours adapté et avoir accès au cursus de droit commun dans les dispositifs de l'Éducation nationale et des filières d'apprentissage, en lien avec son projet personnel. Cet accompagnement doit pouvoir se poursuivre au-delà de la majorité dans le cadre des contrats jeunes majeurs.

- Au regard de la complexité des parcours de ces jeunes et des problématiques soulevées, il nous apparaît primordial de permettre aux professionnels les accompagnant d'être formés aux questions interculturelles et juridiques.

Conscients que les départements sont fortement sollicités dans l'accueil de ces jeunes, nos différentes instances nationales mènent un plaidoyer pour inciter l'Etat à soutenir financièrement les Conseils Départementaux pour garantir un accueil et une prise en charge de qualité. De même, ce plaidoyer appelle l'Etat à appuyer les Conseils Départementaux en mobilisant du bâti afin de proposer des solutions d'hébergement dignes et stables.

"J'ai accueilli des jeunes migrants « isolés » car je ne supporte pas de savoir que des gamins de moins de 18 ans dorment dans la rue au XXI^e siècle.

L'association dont je suis membre les aide dans leurs démarches administratives. Mais tant qu'ils ne sont pas déclarés officiellement mineurs, l'ASE ne peut pas les prendre en charge. Toutefois, cette déclaration peut prendre des mois et pendant ce temps ils sont seuls et sans toit. Alors l'association a besoin d'hébergeurs bénévoles. Les jeunes que j'ai hébergés via l'association venaient d'Afghanistan, du Mali, de Guinée, du Bénin, du Bangladesh, Ils ont 16 ou 17 ans. Certains sont repliés sur eux-mêmes. On voudrait les découvrir mais eux ne sont pas forcément prêts. Ils ne pensent qu'à l'avancée de leur dossier de reconnaissance de minorité et à leur scolarité. D'autres se livrent un peu : ils sont souvent traumatisés par leur parcours et l'on découvre des histoires de vie toutes différentes mais toujours chaotiques, dramatiques, insupportables. Ce sont des ados avec un passé de violence, de blessures, de guerre, de drames et surtout avec un présent d'adultes.

Un souvenir très marquant me vient à l'esprit : un jeune guinéen était hébergé chez moi le jour de ses 16 ans. Je lui avais préparé un gâteau avec des bougies. Le jeune s'est alors levé de table, s'est isolé et est allé dans le salon en pianotant sur son téléphone. Je ne comprenais pas sa réaction et je lui demandai ce qui se passait et si le gâteau ne lui plaisait pas. C'est alors qu'il me répondit tout ému et intimidé : « c'est la première fois qu'on fête mon anniversaire et qu'on m'offre un gâteau ».

Il est insupportable de savoir qu'en France, des centaines, des milliers d'ados dorment dans la rue après avoir souvent vécu des horreurs. Mais pour eux, le pire c'est que la France ne les reconnaît pas en tant qu'individus : ils n'ont même aucune existence tant que leur minorité n'est pas reconnue ! Notre pays est-il encore le pays des droits de l'homme ?"

**Pascale
PARMAIN**

L'accès au numérique pour tous, un enjeu majeur à relever !



La révolution numérique en cours a un impact significatif sur tous les aspects de notre vie. Elle présente des avantages certains (gain de temps, communication rapide, accès à l'information, simplification de démarches...), les services publics ont d'ailleurs, pour objectif la dématérialisation des procédures pour 2022. Toutefois, elle pénalise de nombreux publics.

Selon une étude CSA, 23% des français soit 11 millions de personnes disent ne pas être à l'aise avec le numérique.

Les populations en situation de pauvreté sont particulièrement impactées par la fracture/ les inégalités numériques dans l'accès à leurs droits. La pauvreté, le chômage, l'isolement et la précarité, le manque de diplôme et de formation sont aujourd'hui aggravés et parfois provoqués par le manque d'expérience et de culture numériques (maîtrise et accès aux outils informatiques) tout comme la maîtrise de la langue (compréhension orale, sémantique et illettrisme)

L'absence de connexion est majoritaire dans trois populations : les retraités, les non-diplômés et ceux dont le revenu est inférieur à 900 euros par mois.

"J'ai des difficultés pour répondre à plusieurs besoins (démarches administratives, formation, loisir) notamment avec le contexte actuel où rien ne se fait en présentiel. Parfois aussi je ne sais pas comment m'y prendre, j'ai des difficultés à savoir où se trouve l'information, comment chercher l'information" Irène

*"Je ne sais pas utiliser l'ordinateur et donc je ne sais pas utiliser l'email et les logiciels. Par conséquent, je sollicite l'aide d'amis ou de collègues.
Je ne sais pas utiliser l'outil informatique car je ne sais pas bien lire et écrire" Ricardo*

Partant du principe que la fracture numérique limite la participation à la société et l'exercice des droits, nous pensons :

- Que la dématérialisation est problématique si elle ne s'accompagne d'aucune mesure transitoire et d'accompagnement des usagers en difficultés. C'est pourquoi, nous demandons le maintien d'une démarche papier pour les procédures relevant du Conseil Départemental ainsi que de conserver la faculté d'un accès physique et/ou d'un accueil téléphonique pour les procédures dématérialisées.
- Qu'il est indispensable de renforcer la formation initiale et continue des travailleurs sociaux et des agents d'accueil des services publics à l'usage numérique, à la détection des publics en difficulté et à leur accompagnement comme le propose le Défenseur des droits pour réduire les effets néfastes des dysfonctionnements administratifs.

Nous constatons que de nombreuses initiatives en faveur de l'accès au numérique pour les publics en précarité se mettent en place sur les communes du Val d'Oise tant par les municipalités, les communautés de communes, les associations voire même l'Etat à travers le Pass APTIC. Nous demandons au Conseil Départemental de soutenir ces initiatives tout en assurant la coordination de ces différents dispositifs pour une meilleure efficacité voire une complémentarité plus efficiente entre les différents acteurs.

Face à ces sujets qui nous interpellent particulièrement en tant qu'associations engagées auprès des publics les plus fragiles, nous vous demandons, à vous, candidats aux élections du Conseil Départemental de soutenir ces propositions. Nous vous invitons à le faire par écrit. Nous ne manquerons pas de publier vos réponses dans nos différents réseaux.

Nous nous engageons à venir vous rencontrer pour en discuter plus amplement si vous le souhaitez.